

Loire

Les Segpa au ski : insultes et coups de poing perturbent la projection



Un jeune homme, qui a assisté à l'incident survenu lors de la séance du mercredi 27 décembre à 17 h 50, a relayé une vidéo sur les réseaux sociaux. Photo d'archives Yves Salvat

Une jeune fille se jette sur une personne en sautant par-dessus les sièges et la roue de coups : cette scène affligeante, filmée par un spectateur, a chahuté la projection au Mégarama du film *Les Segpa au ski*. À Saint-Etienne comme ailleurs en France, la sortie de cette comédie génère des débordements.

« Dix minutes avant la fin du film, des insultes ont fusé dans la salle. Puis une bagarre entre filles a éclaté. La sécurité est intervenue, mais il n'a pas été fait appel à la police. Tout le monde est parti, on m'a dit que les personnes s'étaient de nouveau battues dehors. » Il a 16 ans et n'en revient toujours pas. Ce jeune homme se faisait une joie d'assister à la projection du film *Les Segpa au ski* au Mégarama de la place Jean-Jaurès à Saint-Etienne. Il a surtout vu des débordements.

Une vidéo de l'incident, survenu mercredi 27 décembre lors de la séance de 17 h 50, a été filmée par un spectateur et diffusée sur X (ex Twitter). On voit une jeune fille tout ha-

billée de blanc se jeter, en sautant par-dessus une rangée de fauteuils, sur une autre personne présente dans la salle, puis lui asséner une impressionnante série de coups de poing. Certains spectateurs beuglent « La bagarre, la bagarre ! » D'autres sifflent. Affligé.

Des précédents

Contactée, la direction du Mégarama confirme un incident mais réfute l'existence d'une bagarre. « Il y a bien des spectateurs qui ont été expulsés de la salle lors de cette séance. Nous avons deux agents de sécurité en permanence sur le site. Dès qu'un problème survient, nous intervenons. »

Le film *Les Segpa au ski*, réalisé par Ali Boughéraba et Hakim Boughéraba, a semé l'agitation un peu partout en France depuis sa sortie le 27 décembre. À Dole (Jura), la police a été appelée car une vingtaine d'ados semaient le trouble. Des débordements similaires, essentiellement commis par des mineurs, ont été signalés à Auxerre, Mont-

pellier, Roubaix...

À Saint-Etienne, les salles obscures ont déjà été touchées par ce genre d'incivilités. En septembre 2018, trois individus ont été expulsés du cinéma Le Camion rouge de la place Chavanelle et conduits au commissariat.

En juillet 2021, la projection de *Fast & Furious* avait tourné à la bagarre au Mégarama de la place Jean-Jaurès : une vingtaine d'individus s'étaient introduits dans la salle par une issue de secours.

En mars 2023, toujours au Mégarama, la séance de *Creed III* avait été perturbée par une bande de jeunes.

Le témoin de l'incident de cette semaine, qui tient à garder l'anonymat, nous confie que « le film n'est pas violent, mais il y a beaucoup de mots vulgaires ». Sans commentaires.

On notera seulement que la vidéo, relayée sur le compte X Destination Ciné et sobrement intitulée « Querelle entre cinéphiles à Saint-Etienne », a dépassé les 150 000 vues en quelques heures.

● Marie Perrin et Antoine Garapon

Villeurbanne

Un petit garçon âgé de 4 ans chute du 7^e étage

Un terrible drame s'est produit ce samedi en fin d'après-midi à Villeurbanne dans le secteur de Cusset.

Vers 17 heures, un petit garçon de 4 ans a chuté du septième étage alors qu'il se trouvait dans l'appartement familial situé à l'angle du boulevard Eugène Réguillon et de la rue Chevreul.

Il serait tombé de la fenêtre de la cuisine

Très grièvement blessé, il a été pris en charge par les pompiers et le Samu qui l'ont transporté à l'hôpital Femme Mère Enfant, en déchocage. Selon les premières constatations, le garçonnet serait tombé de la fenêtre de la cui-



L'enfant a été pris en charge par les pompiers et le Samu. Photo d'illustration

sine. Il était avec sa maman dans l'appartement et aurait échappé à sa vigilance.

À 19 heures, il était entre la vie et la mort avec un pronostic vital très engagé.

Lyon

Loi immigration : le barreau « profondément inquiet »



Le conseil de l'Ordre du barreau a voté une motion le 28 décembre. Photo d'illustration Ketty Beyondas

Le vote de la loi immigration le 19 décembre par l'Assemblée nationale suscite une profonde inquiétude au sein du barreau de Lyon.

« Des atteintes graves et inédites portées aux principes d'égalité »

Dans une motion votée jeudi, le conseil de l'Ordre s'alarme « des atteintes graves et inédites portées aux principes d'égalité dans un contexte de montée des discours simplistes hostiles aux étrangers, présentés comme bous émissaires des maux

de la société ».

Le barreau de Lyon regrette que les objectifs associés à la loi visent à « réduire en réalité l'accès à une justice effective et à restreindre les droits de la défense ». Il se dit préoccupé de l'évolution de la procédure d'asile en France. Il regrette enfin, que « les parlementaires et le gouvernement aient favorisé l'adoption d'un texte contraire aux principes républicains fondamentaux ».

Le barreau demande « une censure du Conseil constitutionnel ».

Solaize

Deux blessés grave dans un accident

Les pompiers ont été mobilisés route de Chasse-sur-Rhône à Solaize ce samedi 30 décembre, peu après 18 h 30. Un accident impliquant deux voitures s'est produit sur cette route départementale longeant l'A7, dans des circonstances qui restent à éclaircir. L'un des véhicules avait commencé à prendre feu à l'arrivée des pompiers, qui ont pris en charge trois blessés, dont deux touchés gravement. Tous ont été transportés à l'hôpital. Au total, sept engins ont été mobilisés sur place pour s'occuper de l'incident.

Isère (A7)

500 kg de cannabis cachés dans ses valises : trois ans de prison ferme

Le 26 novembre lors d'un contrôle des douanes sur l'A7 au péage de Reventin-Vaugris, un homme est interpellé alors qu'il transporte dans des valises 462,90 kg de résine et 32,08 kg d'herbe de cannabis. Une marchandise d'une valeur de 980 000 euros. À bord d'un Citroën Jumpy, l'individu, originaire de la région parisienne, revient d'Espagne.

Jugé par le tribunal judiciaire de Vienne ce vendredi 27 dé-

cembre, l'individu reconnaît les faits. Il assure avoir reçu cette « mission » de la part d'une personne qu'il ne connaît pas, par l'intermédiaire de l'application de messagerie Signal.

Le prévenu n'était pas seul

Des scellés numériques, issus de deux téléphones portables, révèlent que le transport a été effectué en convoi, un autre véhicule circulant avec lui. Et qu'une troisième personne a

surveillé le parcours à travers les caméras de surveillance des autoroutes, consultables sur internet. « Vous avez effectué six longs déplacements en l'espace de deux mois, pour quelles raisons ? » L'homme explique qu'il est allé acheter des cigarettes, voir des prostituées, faire du tourisme. « On ne donne pas 500 kg de cannabis à quelqu'un qui n'est pas ancré dans un trafic », souligne le parquet. L'avocate du prévenu répond : « Mon cli-

ent n'est pas ici pour des faits commis entre septembre et décembre. Il est jugé pour ce transport de stupéfiants du 26 novembre 2023. Je vous demande de juger les faits pour ce qu'ils sont. » Le tribunal a condamné Abdelnour Bouhenna à 4 ans de prison, dont un assorti d'un sursis probatoire d'une durée de deux ans. Il devra payer une amende aux douanes de 980 000 euros et a interdiction de séjourner en Isère.